

Enquête auprès de personnes favorables au don d'organes

La création d'un registre national, ou de tout autre support, sur lequel les citoyens pourraient expressément mentionner leur position en faveur du don d'organes, est depuis de nombreuses années demandée par FRANCE ADOT :

- *le principe du consentement présumé n'exclut pas une possibilité de consentement explicite,*
- *une alternative pour ceux qui ne peuvent, ou ne veulent pas en parler à leurs proches,*
- *respecter absolument la volonté de ceux qui le souhaitent,*
- *permettre une décision qui facilite le rôle des personnels médicaux,*
- *un écrit soulageant les familles dans un moment délicat.*

Dans le cadre de la préparation des travaux de la révision de la loi de bioéthique, FRANCE ADOT a tout naturellement souhaité s'exprimer afin d'apporter de nouveaux éléments au débat. Pour mesurer l'intérêt d'un tel «registre des accords» FRANCE ADOT a demandé son aide à RECHERCHES & SOLIDARITES.

Cette Association a déjà développé une collaboration avec FRANCE ADOT en réalisant, en 2007, une première enquête qui a montré le grand intérêt du port de la carte de donneur, document facilitateur du dialogue avec l'entourage.

LES RESULTATS

1 - Ignorance de la Loi : La moitié des personnes interrogées, pourtant sensibles au don d'organes, ignorent l'existence d'un «registre des refus». 2/3 pensent, à tort, qu'il existe aujourd'hui un «registre des accords».

2 - Fortes réticences pour indiquer sa position à ses proches : Plus de 90% des porteurs de carte ont indiqué leur position à leurs proches. Mais fort peu de personnes portent une carte. La proportion des personnes favorables au don d'organes qui n'en parleront probablement jamais à leurs proches se situe entre 20% et 37%.

3 - Hypothèse d'un registre des accords : 94% des Français favorables au don d'organes estiment qu'il faut créer le registre. Presque tous ceux qui le souhaitent envisagent de s'y inscrire. Ceux qui n'en n'ont pas parlé le souhaitent aussi.

QUELQUES ENSEIGNEMENTS

- ✓ Même si on multiplie les efforts de communication, une importante proportion de Français favorables au don d'organes n'en parlera jamais à leurs proches.
- ✓ La notion de consentement présumé reste méconnue, et offre peu de perspective d'augmentation des prélèvements en l'état actuel de l'application de la loi.
- ✓ La création d'un registre des accords paraît naturelle aux Français favorables au don d'organes. Et ils se disent prêts à s'y inscrire.
- ✓ Le registre optimiserait l'avis favorable des proches. Toutefois, le doute peut subsister si le défunt ne leur a rien dit auparavant. Le registre sera efficace à compter du moment où une incitation sera prévue afin que les citoyens s'y inscrivent massivement.

Enquête RECHERCHES & SOLIDARITES 2009

A rassemblé un panel de 37 162 personnes ayant manifesté leur intérêt pour le don d'organes auprès de FRANCE ADOT.

Organisée sous la forme d'un questionnaire auto administré en ligne du 13 au 20 janvier 2009.

Traitement effectué selon la méthode des quotas, appliquée aux variables âge et sexe, après observation des variables formation, situation familiale et répartition géographique.

www.recherches-solidarités.org

Rappel enquête ABM 2006

- 60% des Français ne connaissent pas la loi
- 41% seulement ont indiqué leur position à leurs proches
- 30% préféreraient faire respecter leur position par écrit
- 41% seulement ont fait connaître leur position à leur entourage
- 12% portent une carte

www.agence-biomedecine.fr

Rappel enquête RECHERCHES & SOLIDARITES 2007

Réalisée du 20 avril au 24 juin 2007, sur 11 364 personnes, dont 9811 porteurs de carte. Echantillon représentatif.

- Après avoir demandé leur carte 74% des porteurs ont reparlé du don d'organes en famille, 53% entre amis et 29% entre collègues de travail.- Ils ont parlé pour deux raisons : faire respecter leur volonté (52%) et éviter à leur famille de donner un avis difficile au moment du décès (44%)- 66% seulement estiment qu'il serait difficile de prendre une décision de prélèvement pour un proche.

Consulter la synthèse des résultats :

<http://www.france-adot.org/A283-enquete-aupres-des-personnes-favorables-au-don-d-organes.html>